



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**

Séance du lundi 05 juin 2023

2023 - 067	NOMBRE DE MEMBRES
	- Afférents au Conseil Municipal : 23
	- En exercice : 23
	- Qui ont pris part à la délibération : 23
	Date de la convocation : 30/05/2023
	Date d'affichage : 30/05/2023

*L'an Deux Mil Vingt Trois le lundi 05 juin à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire,***

*Présents : **MM. et Mmes BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, CAZENAVE, LABAT, WLUSEK, BIARNES, LAGRASSE, GATUINGT, MARIMPOUY, DARRACQ, MESPLEDE, LAHONTAN, LABUXIERE.***

Excusés et procurations :

Mme LALANNE a donné procuration à M. VILATON

M. ETIENNE a donné procuration à M. FOURNET

Mme CHAUPRADE a donné procuration à Mme CAZENAVE

Mme HOURQUET a donné procuration à Mme WLUSEK

M. CONSTANTIN a donné procuration à M. LABAT

M. SEIRACQ a donné procuration à Mme BEZIAT-RICARD

M. DEHEZ a donné procuration à M. BEDAT

M. LARROQUE a donné procuration à Mme LABUXIERE

*Secrétaire de séance : **Mme LAGRASSE Marie-Laure***

OBJET :

**ACQUISITION DE PARCELLES FORESTIERES
CADASTREES AM 10 et AM 11**

CONSIDERANT que par l'intermédiaire du géomètre Dune la Commune a été destinataire d'une proposition de vente de deux parcelles forestières cadastrées AM 10 & AM 11.,

CONSIDERANT l'avis de l'ONF sur la valeur forestière et technique de ces parcelles intégrables dans le plan de gestion forestier communal,

VU la proposition faite par le propriétaire cédant

CONSIDERANT qu'il n'est pas nécessaire de solliciter le Pôle d'Evaluation Domaniale la valeur de la cession étant inférieure à 180 000 €.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**



DECIDE d'acheter les deux parcelles forestières cadastrées AM 1 pour un montant total de 60 000 € net vendeur

ACCEPTTE que l'acte de vente s'effectue auprès de l'Office notarial SCP DUPLANTIER LOUSTALOT & MONTES, 1 place Hector Serres 40100 DAX

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **09 juin 2023**

Le Maire,
Henri BEDAT



VOTE :

Pour	23
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20230605 – DE2023067
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).